

**DOSSIER DE DEMANDE DE PRIME POUR
L'ACHAT D'UN RÉCUPÉRATEUR D'EAU DE PLUIE**

RÉSERVÉ AU SERVICE

N° du dossier : Date de réception du dossier :/...../.....

☐ Dossier accepté ☐ Dossier refusé / motif :

☐ Complément demandé / détail :

Nom du/des magasins :

Montant TTC du/des équipement(s) subventionné(s) : Montant aide :

LE DEMANDEUR

☐ Madame ☐ Monsieur Date de naissance :/...../.....

Nom(s) :

Prénom(s) :

Adresse du domicile (numéro, rue, résidence) :

.....

Code Postal : Ville :

Téléphone :

Mail :

Prime sollicitée pour le/les équipement(s) suivant(s) :

☐ Cuve récupération eau de pluie

☐ Equipement annexe

Conformément à la délibération n°2025-0024/7.6, pour toute demande, le bénéficiaire doit fournir :

- Copie de la pièce d'identité (CNI, passeport, permis de conduire) ;
- Justificatif de domicile daté de moins de 3 mois (facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone, avis d'imposition ou certification de non-imposition, quittance d'assurance ou de loyer, titre de propriété) au même nom, prénom et adresse que ceux figurant sur la facture du vélo ;
- RIB (Relevé d'identité bancaire) avec IBAN au nom du demandeur obligatoirement ou du parent pour un mineur
- Charte d'engagement datée et signée (document joint) ;
- Facture(s) nominative(s) en français certifiée(s) acquittée(s) et datée(s) vendu par un professionnel inscrit au registre du commerce (ou équivalent européen).
- Le formulaire de demande de subvention complété.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), ces données personnelles collectées ne feront l'objet, de la part de notre structure, d'aucune cession à des tiers ni d'aucun autre traitement que celui indiqué sur ce formulaire. Elles seront conservées au maximum 5 ans.

Vous pouvez à tout moment demander l'accès, la rectification, l'effacement, la portabilité ou la limitation de vos données, ou bien vous opposer à leur traitement, en contactant le Délégué à la Protection des Données de notre structure :

- Par voie électronique à l'adresse : dpd-mutualises@lillemetropole.fr
- Par voie postale à l'attention du Délégué à la Protection des Données et à l'adresse suivante : MEL, service RGPD mutualisé 2, boulevard des Cités Unies 59 040 Lille CEDEX

Nature de l'aide :

La Ville de Quesnoy-sur-Deûle propose une aide à l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie. Il s'agit pour la ville de favoriser ainsi un usage sobre de l'eau de ville distribuée par iléo par son remplacement par de l'eau de pluie pour les usages de jardinage et de nettoyage au jardin.

Cette aide est octroyée sous forme de subvention pour l'achat d'un ou plusieurs équipements définis par la délibération n°2025-0024/7.6. et son annexe 2, projet de règlement.

Personnes éligibles :

Le dispositif est ouvert à tous les Quesnoysiens sans condition de ressources.

Montant de l'aide :

La ville octroiera une aide dont le montant est fixé à 50 % du prix T.T.C. des équipements (neufs), avec un plafond fixé à 100 euros par foyer. Les demandes sont limitées à une demande par foyer pour toute la durée du dispositif.

Dossier à retourner :

Le dossier complet doit être retourné ou déposé au plus tard 3 mois à compter de la date d'achat à l'adresse suivante :

Mairie de Quesnoy-sur-Deûle, Service Développement Durable, Place du Général de Gaulle
59890 QUESNOY-SUR-DEÛLE

Le dispositif est valable jusqu'au 31 mars 2026.

Pour tout renseignement : developpement-durable@quesnoysurdeule.fr
